

Téléthon 2013



Soirée Beaujolais



Noël des enfants

Villiers Info n° 11 - Décembre 2013

Edito



Nous avons pris l'habitude de vous informer tous les six mois sur les projets en cours et à venir, sur la vie du village et sur d'autres sujets pour lesquels il est utile de communiquer.

Dans cette période qui apparaît troublée au plan national, avec quelques sujets qui monopolisent l'attention des grands médias, nous avons choisi de vous donner quelques informations sur un sujet qui j'en suis persuadé, vous intéresse au plan local. Il s'agit de l'aménagement et de la modification des rythmes scolaires.

Nous essayons de faire un point sur l'application de ce changement scolaire pour nos écoles, et ceci en toute impartialité et d'une manière factuelle.

La neutralité et l'objectivité est d'autant plus de mise pour la communication municipale qu'en cette période de notre mandat électoral, la loi dit que nous devons respecter l'égalité des chances de tous les futurs candidates et candidats aux élections municipales de mars 2014.

C'est une des raisons pour lesquelles plutôt que de vanter l'action de l'équipe municipale, nous avons choisi de mettre en avant certains services de la communauté de communes à laquelle nous appartenons, et de laisser un peu plus de place que de coutume à l'AVEB l'association du village qui vous propose à la fois de participer à des activités régulières et qui organise de temps à autre des manifestations ponctuelles qu'il convient de soutenir.

Cette fin d'année est aussi celle de la tradition avec le père Noël qui fait étape plusieurs fois à Villiers en Bière, et avec une rencontre devenue traditionnelle à l'occasion du réveillon du jour de l'an.

Pour ma part, je souhaite une bonne fin d'année et par anticipation une bonne nouvelle année à toutes et à tous.

Votre Maire
Gilles GATTEAU

Comité de rédaction

G. Gatteau, C. Pierquin, V. Gatteau, A. Truchon, G. Roux

Réalisation

Photolabo Hassler

4 rue Dancourt - 77300 Fontainebleau

Tél. : 01 64 22 24 39 - www.photolabohassler.fr



Nouvelles de l'AVEB

L'AVEB a repris ses activités depuis la rentrée avec une grande stabilité de ses sections et de ses effectifs (130 adhérents dont 20 habitants de Villiers en Bière soit environ 10% de la population du village).

Durant l'été, l'aquagym a fonctionné au maximum selon les humeurs et les caprices du temps et malgré le changement de maître nageur, remplacé par 6 intervenants, chacun a pu trouver des horaires et un style adaptés à ses attentes. Une trentaine de participants, en grosse majorité membres de l'association, ont participé à cette activité. Contrairement à l'année passée où nous avons eu 25 nouveaux adhérents, cette année, 4 participants seulement ont payé une cotisation et l'absence de contrôles liée à la confiance, a permis à certains « grugeurs » de bénéficier de ce loisir.

Petit dernier, l'atelier cartonnage encadrement, animé par Françoise Tassin connaît un réel succès et permet depuis cette année à une quinzaine de personnes, de réaliser des objets (petits coffrets, boîtes à couture, cadres...) dans une ambiance conviviale. Une mini « porte ouverte » de l'AVEB a permis, le 27 novembre, aux visiteurs, de découvrir les réalisations de cet atelier.

La section country animée par Florence Feuillard, a repris ses entraînements en ligne et en couple et le groupe « démo » a déjà pu faire une représentation dans une résidence de personnes âgées à Fontainebleau. Un bal, un stage de couples et un rassemblement des professeurs d'Ile de France ont eu lieu le week-end du 12 octobre.



Groupe démo Country

Les sections gym et yoga assurent toujours avec succès des séances de qualité et les effectifs sont en légère progression.

La section Thaï et ses 4 adhérents poursuit son activité le mercredi de 18h30 à 20h.

Le strapboocking poursuit encore cette année son atelier mais aurait besoin de quelques adhérents supplémentaires pour pérenniser son activité.

Comme l'année passée une sortie mycologique a été organisée le 27 octobre et a connu un vif succès.

Le 27 novembre, «Le Beaujolais nouveau est arrivé », cette soirée festive ouverte aux membres de l'AVEB ainsi qu'aux habitants de Villiers en Bière, a rassemblé une centaine de personnes ce qui a donné à chacun l'occasion de partager une soirée conviviale tout en dégustant le nectar et en découvrant pour certains, l'association et ses activités.



Le 18 décembre les adeptes des jeux de société ont pu partager une sympathique soirée dans une ambiance musicale et autour du verre de l'amitié.



Les enfants n'ont pas été oubliés et ont fêté Halloween dans le village en partageant à la bibliothèque, la récolte de bonbons et de friandises offertes par les habitants. La présence de parents

et des membres de l'AVEB ont permis la réussite de cet après midi préparé et organisé par Chantal Lusvardi et Michèle Blériot. Les « ados » étaient aussi de la fête, en fin de soirée dans la salle Lugan, pour fêter Halloween avec la participation de la Communauté de Communes du Pays de Bière.

Enfin, pour la troisième année consécutive, le village s'est mobilisé autour de Christine Dumont et Gwenaëlle Dailly pour le téléthon qui une fois de plus, a connu un véritable succès par son animation, ses stands, ses présentations et ses dégustations. Réussite bien méritée pour l'engagement et la volonté de ses 2 organisatrices pour cette noble cause.



L'AVEB est encore bien répartie cette année ; les effectifs et la réussite des sections sont la preuve vivante de la belle motivation d'un village et de ses responsables qui majoritairement ont la volonté de vivre, à travers une association, pour et par ses habitants. La participation des «membres extérieurs» à Villiers en Bière (bien souvent citoyens de la Communauté de Communes) est un enrichissement pour tous.

Pour tout renseignement et inscription concernant les activités de l'AVEB, vous pouvez contacter le 06 64 97 21 31 ou consulter le site aveb.e-monsite.com

Toute personne intéressée par une activité de l'AVEB, pour proposer une nouvelle animation ou manifestation, ou qui souhaite s'engager en prenant des responsabilités au sein de l'association, peut se faire connaître au 06 64 97 21 31 ou consulter le site aveb.e-monsite.com



A.V.E.B. On peut toujours s'entendre



L'AVEB dispose depuis la rentrée d'une nouvelle sono utilisée principalement par la section country, qui pour ses entraînements et ses bals, avait besoin de matériel performant et fiable. La petite chaîne utilisée depuis plusieurs années étant hors service depuis quelques mois et l'utilisation de matériel privé n'étant qu'une solution provisoire, le bureau de l'association décida lors de sa réunion de préparation du budget prévisionnel de de-

mander une participation de la commune pour l'achat d'une nouvelle sono (avec table de mixage et 4 enceintes). Une subvention annuelle de 5000€ fut votée au Conseil municipal du 11 avril 2013 (3000€ pour payer le salaire annuel et les charges de la bibliothécaire et 2000€ de participation pour la sono d'une valeur de 2836€), la section country a participé au complément de l'achat du matériel.

Pour l'installation des enceintes, ce matériel professionnel de haute qualité et assez lourd, exigeait une fixation stable, durable et fiable dans la salle de la Bergerie, bâtiment appartenant à la mairie. Le coût de l'installation (720€ de supports + 4784€ de pose) a été pris en charge par la mairie.

Certains esprits chagrins trouveront la dépense excessive pour une section de 50 personnes qui utilisent ce matériel 2 heures par séance, 70 fois dans l'année,

et à l'occasion de 6 soirées exceptionnelles représentant au total plus de 180h d'utilisation sur 10 mois.

Ce matériel qui sera aussi utilisé par la mairie, lors de manifestations communales (vœux du maire, Noël des enfants...) est intégré dans les équipements de loisirs de notre village et l'investissement qu'il représente n'est pas excessif et plus coûteux qu'une aire de jeux indispensable pour nos jeunes enfants, la réfection et l'entretien d'un cours de tennis ou le fonctionnement et l'investissement nécessaire pour entretenir régulièrement une piscine. Tous ces équipements étant appréciés par les habitants et leurs invités.

Enfin, la répartition du son sur 4 enceintes équilibre le volume sur l'ensemble de la salle ce qui évite de dépasser les décibels autorisés.

Quelle eau demain ?...

Les produits phytosanitaires font partie de la famille des pesticides :

- Les herbicides sont utilisés pour lutter contre des espèces végétales indésirables ou concurrentes,
- Les insecticides pour lutter contre les insectes nuisibles,
- Les fongicides pour lutter contre les champignons parasites.

Ces produits sont utilisés

- par les agriculteurs pour protéger leurs cultures,
- par les sociétés ferroviaires pour l'entretien des voies,
- par les jardiniers amateurs,
- et aussi par les collectivités pour entretenir leurs espaces publics...

Or, face au constat alarmant d'une pollution généralisée des rivières et eaux souterraines par les produits phytosanitaires, il est souhaitable que tous les utilisateurs soit raisonnables dans leurs emplois et se sentent responsables.

La commune de Villiers en Bière s'est engagée dans une démarche visant à s'impliquer dans les actions protégeant les nappes souterraines, les cours d'eau, la nature...

Par la signature d'une charte écologique des espaces communaux du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français de niveau 3, en février 2012, notre commune s'est engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts.

Deux citernes enterrées de récupération d'eau de pluie ont été mises en place pour aider à l'arrosage des fleurissements pendant la saison estivale. Désherbeur thermique, débroussailleuse de type réciprocatrice, désherbeur mécanique à brosses rotatives sont des engins maintenant utilisés par notre équipe technique.

Néanmoins le changement de méthode a engendré un temps plus prenant pour nos agents parfois moins disponibles pour d'autres tâches d'entretien ; mais l'avenir envisagé dans des conditions sanitaires moins empoisonnantes pour nos enfants et pour nous-mêmes doit être privilégié.

A chacun d'entre nous de poursuivre les efforts entrepris ou de changer ses habitudes afin d'apporter sa pierre à cet édifice qui est un des éléments le plus important de la qualité de vie,

« Les petits ruisseaux forment les grandes rivières ».

Travaux rue de la bascule : remplacement de la conduite de distribution d'eau potable

Vous avez pu le constater au cours des mois de novembre et décembre, des travaux ont été réalisés de la place à l'entrée du village côté la rue de la bascule.

Ces travaux étaient nécessaires car ces dernières années, les habitants de ce secteur ont eu à déplorer plusieurs coupures d'eau potable dues à des ruptures de la conduite de distribution d'eau.

Cette dernière étant très fragilisée par sa nature en PVC, le remplacement devenait urgent. Les travaux ont consisté à la mise en place d'une nouvelle conduite en fonte ductile avec des vannes de sectionnement afin d'assurer la continuité du service de distribution d'eau potable.

Afin de préparer l'avenir, des fourreaux et des chambres de tirage ont également été posés pour le futur passage de la fibre optique.



La ComCom et la Commune au service de la jeunesse

L'association a bouclé sa cinquième année. La Communauté de Communes du Pays de Bière créée le 2 novembre 2001 est constituée de 10 communes rurales et regroupe les 11000 habitants des villes et villages d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et VILLIERS en BIERE.

Dans un souci de répondre à un besoin croissant des administrés, le Conseil Communautaire a créé dans un premier temps, sur des périodes extrascolaires, un « accueil de loisirs », celui-ci était chargé de recevoir des mineurs des communes du Pays de Bière.

En avril 2004, cet accueil s'adressait aux enfants élémentaires de 6 à 11 ans. En 2007, l'accueil s'est élargi aux enfants des maternelles (3-6 ans). A l'été 2010, la tranche d'âge des collégiens et lycéens a été ouverte et une prise en charge le samedi après midi leur fut proposée en 2011.

De là a émergé le **Service Enfance Jeunesse** visant à favoriser et développer la mise en œuvre des politiques Enfance et Jeunesse définies par les élus communautaires.

L'Accueil de loisirs du Pays de Bière fonctionne tous les mercredis et vacances scolaires (hormis celles de Noël) pour les enfants de 3 à 11 ans. Cette année, l'équipe pédagogique propose de JOUER autour des « Quatre Eléments » l'eau, le feu, la terre et l'air. Ce thème sera le fil conducteur des projets, activités et sorties de l'année. L'été, des séjours courts sont également organisés pour cette tranche d'âge.

Les adolescents sont accueillis les samedis de 14h à 18h, en période scolaire, à **L'Espace Jeunesse**. De nombreuses activités et sorties leur sont proposées, comme une découverte des métiers traditionnels sur le territoire, des rencontres sportives avec d'autres villes, des ateliers de musique, L'équipe souhaite construire le planning (disponible sur Internet) avec les jeunes et favoriser l'émergence de leurs propres projets. Avec l'aide des animateurs, ils seront encouragés, cette année, à monter eux-mêmes un projet sur la santé et un projet de séjour pour l'été prochain. L'équipe est aussi présente pour accompagner les jeunes dans leurs démarches quotidiennes.

De plus, le service Enfance Jeunesse met en œuvre, toute l'année, **des temps forts avec les familles** (fête de Noël, Fête du Printemps, Portes-ouvertes de l'Espace Jeunesse) **et des actions plus ponctuelles**. Le service organise, tous les ans,

avec l'Inspection académique le CROSS du Pays de Bière pour les enfants des écoles primaires du territoire. Il participe également au Téléthon avec des jeunes volontaires. La 2e édition de la soirée dansante d'Halloween s'est déroulée avec succès à **Villiers-en-Bière** le 31 octobre, pour une quarantaine de collégiens et lycéens.

La Commune de Villiers-en-Bière encourage les familles à inscrire leurs enfants à l'Accueil de loisirs du Pays de Bière en participant dans le cadre de son règlement d'action sociale, à une aide financière de 60% du reste à payer (déduction faite des différentes aides (bons CAF, CE, Conseil général...) sur présentation des justificatifs. Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la Mairie.

Pour les plus âgés, la plate-forme « **Jobs d'été** » (**mise en relation entre les jeunes à la recherche d'emplois** pour les vacances et les éventuels employeurs) s'est avérée très utile l'an dernier et sera renouvelée cette année.

Le service propose aussi aux jeunes du territoire de 17 ans et plus de les soutenir dans leur parcours BAFA (informations, aide financière dans certaines conditions, stage pratique,).

La préparation à la formation au Brevet d'Animateur à la Fonction d'Animateur, (BAFA) véritable tremplin pour des jeunes aux métiers d'animation et d'éducation est aussi activement soutenue par la **Commune de Villiers-en-Bière** avec une participation de 80% du reste à payer (déduction faite des différentes subventions) du stage de base et du stage de perfectionnement. **Conditions** : Obligation d'encadrer des jeunes aux CLSH de la communauté de communes durant 2 mois (la participation financière de la commune s'effectuant après les 2 mois de pratique sur justificatif).





La conduite accompagnée

Villiers en Bière, petit village rural, apporte à ses habitants le charme de la campagne et la tranquillité liée à son isolement. Cependant cette qualité de vie peut avoir un inconvénient majeur pour la jeunesse qui doit se déplacer pour se rendre à l'école, aller travailler, participer à une activité sportive ou culturelle. En effet, en dehors des transports scolaires pour les plus jeunes, les transports en commun ne sont pas encore très accessibles surtout à des horaires décalés. La solution est souvent le covoiturage ou le transport individuel en voiture avec les parents. Il faut attendre alors que le jeune puisse avoir 18 ans pour préparer et passer le « fameux » permis de conduire, passeport indispensable pour accéder à un certain niveau d'autonomie.

Depuis 1990, une solution est proposée aux jeunes âgés de plus de 16 ans : **la conduite accompagnée, ou l'apprentissage anticipé de la conduite,**

Elle offre l'opportunité de suivre une formation longue durée avec accompagnateur. Cette pratique, est soumise à certaines règles de sécurité et offre également de nombreux avantages.

QUELQUES QUESTIONS :

Qui peut bénéficier de l'AAC ?

La conduite accompagnée est accessible à partir de 16 ans, et sans limite d'âge. Un adulte peut donc se diriger vers ce type de formation. Les personnes handicapées, sous réserve d'un véhicule adapté, ont également accès à l'AAC.

En quoi consiste l'AAC ?

La formation se déroule en trois étapes :



- **Une formation initiale en auto-école** d'une durée de 20 heures minimum de conduite effective, au sein de l'auto-école. Elle permet au candidat de se présenter à l'épreuve théorique du permis (code). En cas de réussite, l'auto-école lui délivre une attestation de fin de formation initiale.

La réussite au code reste valable trois ans, au lieu des deux ans de la formation traditionnelle.

- **La période de conduite accompagnée** sur une période de 1 à 3 ans. Le jeune doit conduire au moins 3000 km, accompagné d'une personne ; l'accompagnateur, d'au moins 23 ans et ayant le permis depuis au moins 5 ans sans faute grave ou suspension. L'identité du ou des accompagnateurs est mentionnée dans le document remis par l'auto-école.

- **Le suivi de la formation et la présentation à l'épreuve pratique** dès l'âge de 18 ans.

ATTENTION : La fonction d'accompagnateur ne peut être exercée qu'après accord de la compagnie d'assurance du propriétaire du véhicule. L'assureur peut refuser si l'accompagnateur a commis des infractions graves.

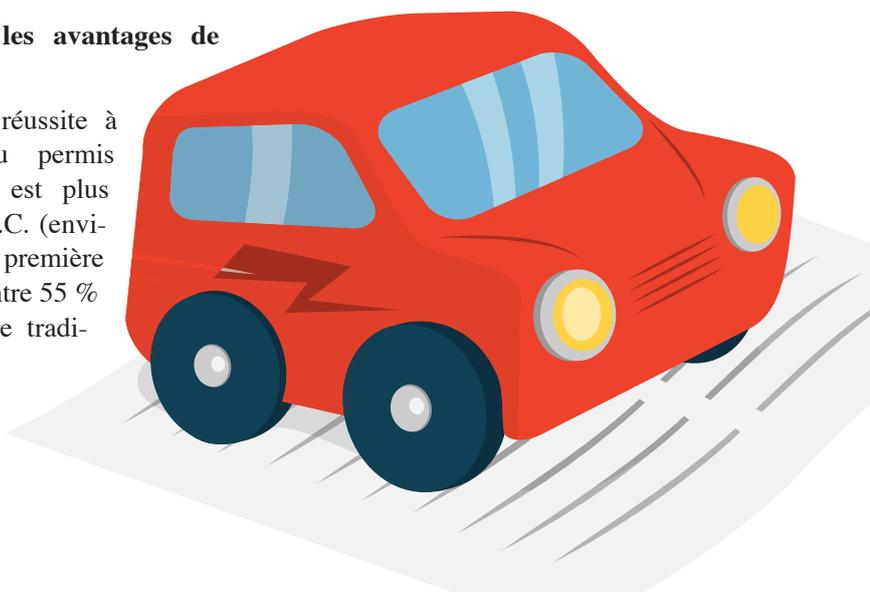
Quels sont les avantages de l'AAC ?

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est plus élevé en A.A.C. (environ 75 % en première demande, contre 55 % pour la filière traditionnelle).

En matière d'assurance, l'AAC permet d'obtenir un rabais de 50 % de la surprime jeune conducteur la première année suivant la réussite à l'examen du permis de conduire. La deuxième année, cette surprime est totalement supprimée, si vous n'avez pas provoqué d'accident.

L'AAC réduit de trois à deux ans la durée de la période probatoire prévue avec le nouveau permis probatoire.

La commune de Villiers en Bière a mis en place dans le cadre de son règlement d'action sociale, une aide personnalisée pour les jeunes désireux d'entreprendre cette formation avec une participation de 30% (dans la limite de 500€) du coût total payable 200 € à l'obtention du code de la route et 300€ à l'obtention du permis. En contre partie, une participation bénévole sera demandée aux volontaires dans le cadre d'une manifestation communale (journée des sports, soutien scolaire...).



NOUVELLES DU VILLAGE



La piscine

S'il est un lieu et une période qui permettent aux habitants de se connaître et de se côtoyer c'est bien la piscine en été.

A côté de l'aspect ludique et convivial de l'utilisation de ce patrimoine communal entièrement dédié aux loisirs, des problèmes peu visibles et peu connus pour la plupart des habitants se posent à vos élus pour permettre son fonctionnement normal.

Certains très gros soucis sont derrière nous, comme tous les travaux coûteux qui ont été réalisés pour que l'installation soit aux normes sanitaires, de sécurité et d'accueil du public.

Par contre, chaque jour de la période d'ouverture, samedis et dimanches compris, un ou plusieurs élus vérifient les paramètres de traitement de l'eau de baignade et s'assurent que les produits nécessaires pour y parvenir sont bien présents dans les installations.

Et dernier problème à résoudre : la présence obligatoire d'un maître nageur diplômé pendant toutes les journées de piscine.

C'est pourquoi, longtemps avant l'ouverture d'été, nous prévoyons l'embauche saisonnière de ces spécialistes.

Cette année seul un des maîtres nageurs de l'année passée nous a dit pouvoir assurer ce service, l'autre s'étant déclaré

indisponible au dernier moment (problèmes physiques et règlementaires). Nous avons alors cherché à trouver cette personne rare par différents moyens dont le contact avec les sapeurs pompiers Seine et Marnais, ceci sans succès.



Fonctionner avec un seul maître nageur était malgré tout possible, mais malheureusement une démission inattendue courant juillet nous a laissés sans ressource. Très vite, grâce à une connaissance d'un habitant, Monsieur GILBERT, nous avons pu recruter un sapeur pompier de l'Essonne pour une grande partie d'août. Tout n'était pas résolu pour autant, mais par chance, le Maire a sollicité de nouveau les sapeurs pompiers et a pu prendre contact avec le nouveau responsable du Centre de secours Incendie de Dammarie les Lys, le Lieutenant Yann AGEORGES. Celui-ci a par ailleurs des responsabilités au sein du groupe des pompiers plon-

geurs sauveteurs, si bien qu'il a pu organiser pour nous une rotation de sapeurs pompiers diplômés qui sont venus à tour de rôle surveiller notre piscine. Et comme on le dit communément « cerise sur le gâteau », pour deux jours sans pompiers disponibles, le maître nageur de l'année dernier qui n'avait pu être embauché, s'est miraculeusement rendu disponible.

Un grand merci donc à tous ces pompiers et à ceux qui ont facilité leur venue à la piscine de Villiers en Bière pendant tout l'été.

Comme une nouveauté en amène souvent une autre, cette année nous avons accueilli trois groupes du Centre de Loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes du Pays de Bière. Ces groupes sont venus chacun 2 heures en matinée, à des moments où la piscine n'est pas ouverte aux habitants de Villiers en Bière et où elle est maintenue en bon fonctionnement pour l'ouverture d'après midi.

Cette ouverture solidaire, s'est faite sans aucun frais pour la commune, le maître nageur étant appointé par la Communauté de Communes et le transport assuré par leurs soins. La joie des enfants, et la satisfaction des dirigeants du centre qui faisaient plaisir à voir ont été notre récompense.

Rythmes scolaires

Tout le monde le sait maintenant, un décret du gouvernement impose à toutes les écoles primaires ou maternelles et aux communes de modifier les rythmes scolaires.

La commune n'a pas d'école mais elle a une école de rattachement à Chailly en Bière, aussi, sommes nous dépendants des options prises par nos voisins. Il n'empêche cependant que nous participons aux réunions de discussion ou de décision concernant le sujet.

Le choix avait été donné par l'état d'appliquer la loi dès la rentrée 2013 ou d'attendre celle de 2014. C'est la dernière option qui a été choisie en cohérence pour toutes les communes de la Communauté

de Communes du Pays de Bière.

Concernant la demie journée de cours supplémentaire qui est à mettre en place le mercredi ou par dérogation le samedi, le choix du mercredi pose problème pour la pérennité et le fonctionnement du mercredi du centre de Loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes. Par contre, après différentes réunions tenues par l'Inspection Académique il semble qu'une dérogation pour le samedi avec comme seul argument l'impact du choix du mercredi sur le Centre de Loisirs n'a que peu de chance d'être obtenue.

Chailly en Bière et nous-mêmes travaillons donc sur une réorganisation avec cours le mercredi.

A ce jour, des conseils d'école se sont tenus à Chailly en Bière, qui ont clairement montré une opposition des associations de parents d'élèves pour l'application de la réforme, tandis que les enseignants sont partagés entre leur obligation de faire, imposée par leur ministère employeur, et leur conviction personnelle qui est parfois en contradiction avec la demande de l'état.

Les communes de la Communauté de Communes du Pays de Bière quant à elles sont partisans d'un report/ajournement de la réforme.

Le volet activité d'initiation et d'éveil à mettre en place après le temps des cours dans nos écoles à Chailly en Bière et dans

NOUVELLES DU VILLAGE



les communes du Pays de Bière, pose plusieurs problèmes d'organisation.

Il est **difficile** de trouver autant d'intervenants compétents qu'il en faut pour tous les groupes d'élèves à constituer. Il est **difficile** de trouver des matières à proposer adaptées aux tranches d'âges des enfants concernés. Il est **difficile** de trouver les lieux où faire ces activités et enfin il est difficile de trouver le financement pour rémunérer ceux qui ne feront pas ce travail bénévolement.

Quoi qu'il en soit aujourd'hui Chailly en Bière et nous-mêmes étudions des possibilités comme les danses, le chant, la



Scharpf, tabac, Vosges

Villiers-en-Bière, près Vosges — Vue générale

musique, le yoga, le cartonnage et l'initiation à l'Anglais par la conversation courante adaptée aux enfants, mais ces pistes ne sont pas suffisantes pour couvrir tous les besoins. Nous cherchons avec

les autres communes proches à mutualiser nos idées et nos ressources en intervenants. De même nous cherchons à savoir si des encadrants du Centre de Loisirs Intercommunal ne seraient pas susceptibles d'être intégrés parmi les intervenants.

Nous essayerons de vous tenir informés de l'avancement de ce projet modificatif complexe.

Sachez que si dans vos relations vous connaissez des personnes aptes et volontaires

pour s'investir dans ce volet « activités au bénéfice des enfants scolarisés en école primaire ou maternelle » nous étudierons toutes vos propositions.

La collecte des déchets ménagers

Lors des dernières collectes d'emballages, on a pu voir certains bacs jaunes refusés ou bien quelques déchets posés sur les couvercles. En effet, suite à des problèmes de tri d'emballages à Vaux le Pénil liés à des cartons souillés ou humides, le SMITOM demande que tous les cartons humides ne soient plus collectés ; de même, les cartons ne doivent pas dépasser un mètre et être disposés dans le bac jaune en les coupant si nécessaire.

Les cartons disposés à côté des bacs jaunes ne seront plus ramassés.

Seuls sont autorisés à la collecte :

- Les plastiques sous forme de bouteilles, bidons et flacons comme le gel douches, shampoing, les bouteilles d'huiles alimentaires vides (refus des produits type huile moteur, et toxiques)
- Les briques et briquettes de boissons (lait, jus de fruit)
- Les canettes et conserves en ferraille et en aluminium
- Les aérosols vidés de leurs contenus
- Les cartons (voir ci-dessus).

Tout autre emballage est à déposer dans le bac d'ordures ménagères.

Quant à la collecte des déchets verts

Les règles restent inchangées. Attention, les feuilles, tailles de haies, herbes...ne doivent pas comporter de déchets de légumes ni de fruits en raison des risques de fermentations et de modification de la qualité du compost. Sont tolérés en plus, deux fagots de moins de 1m20 ficelés avec une fibre naturelle et sans plastique.

La terre n'est pas un déchet vert ni les matières balayées.

Le poids généré par ces dépôts dans la poubelle est calculé avec l'ensemble du contenu du bac.

Il faut savoir que le coût du traitement des déchets ménagers, des emballages et des déchets verts est fonction du tonnage. Aussi dans les communes chacun doit être vigilant dans l'apport fait de détritrus.

Enfin, le tri opéré sur notre intercommunalité n'est pas forcément le même que dans les communes ou départements voisins, aussi, sachons respecter les consignes qui nous sont propres.





Le 11 NOVEMBRE, jour férié et pourquoi ?

Pour commémorer attachement et reconnaissance aux anciens combattants. Cela a encore été le cas à Chailly en Bière ce lundi matin 11 novembre 2013.



Il y a 95 ans, l'Armistice du 11 novembre 1918 marquait la fin des combats de la première guerre mondiale. La commémoration de cet Armistice et l'hommage rendu à tous les morts pour la France doivent permettre de transmettre un message aux plus jeunes. Cependant ce message ne peut être transmis si les parents, la famille ne s'en préoccupent pas.

Et pourtant, que serions-nous devenus sans cette volonté de défendre son pays ?

Il faut transmettre la connaissance de ce passé lourd pendant lequel des millions de personnes ont perdu la vie pour défendre notre pays. La cérémonie se compose d'un lever de couleurs, d'une allocution, de la Marseillaise, d'un dépôt de gerbes, de la lecture des noms de ceux qui ont défendus notre pays, de la sonnerie aux morts et d'une minute de silence.

Souhaitons que nos jeunes se recueillent aussi dans les années futures...

NATURA 2000 en Seine et Marne

Le site internet « Natura 2000 en Seine et Marne » est consultable à l'adresse suivante : <http://seine-et-marne.n2000.fr>

Vous trouverez les informations relatives à la démarche Natura 2000 ainsi que sur ses sites Seine et Marnais associés.

Vous découvrirez également le premier infosite du massif de Fontainebleau :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-massif-de-fontainebleau/documents-a-telecharger>

Graine de champion

Félicitations à la famille LEGRAND pour la pratique des échecs. Après Caroline et ses brillants résultats (titrée plusieurs années aux championnats de France et une 4^{ème} place au championnat d'Europe) Antoine le benjamin récompensé pour son titre de champion d'Ile de France dans sa catégorie, c'est au tour de Claire qui vient d'obtenir le titre de vice championne de France en partie rapide des échecs en catégorie cadette.

Spectacle de Noël

Le 8 décembre à partir de 15h30, se tenait dans la salle de la Bergerie, le spectacle de Noël avec les histoires et les fonds musicaux présentés par Sandy en présence de nombreux enfants et parents. Celui-ci s'est poursuivi par l'arrivée du Père Noël et par le traditionnel goûter.



Elections : pensez à vous inscrire sur les listes électorales

Vous avez jusqu'au mardi 31 décembre 2013 inclus pour vous inscrire sur les listes électorales, en mairie. Un document disponible au secrétariat est à remplir ; un justificatif de domicile récent et la carte d'identité sont nécessaires.

Travaux d'amélioration dans le parc communal

La clôture qui sépare le Parc de la mairie de l'ancien lotissement d'Orsonville vient d'être remplacée par une clôture en panneaux de treillis soudés fixés sur des poteaux scellés dans des plots de béton.



Ces travaux étaient devenus urgents. Les riverains qui ne supportaient plus ce grillage très dégradé seront plus en sécurité et leurs propriétés seront remises en valeur.

A cette occasion, une nouvelle clôture sera installée devant l'habitation de la famille Hookumchand afin d'être plus tranquille dans leur logement.

Une rose un espoir :

Depuis 15 ans, des motards se mobilisent tous les ans le week-end, afin de récolter des fonds pour la Ligue contre le cancer. Les participants munis de tirelire scellées, portant l'autocollant de la Ligue contre le cancer, offrent contre un don minimum de 2 €, une rose.



Le prochain événement se déroulera les 26 et 27 avril 2014 et partira du parking de Carrefour à Villiers en Bière. Notre village sera donc visité en premier et cette association compte sur la générosité de sa population pour récolter des dons pour la LIGUE CONTRE LE CANCER.

Passage du Père Noël

Comme tous les ans, le Père Noël est passé à Villiers en Bière lors de sa tournée mondiale et de nombreux enfants de moins de 10 ans ont eu la joie de recevoir leurs cadeaux à domicile le soir du 24 décembre.